

# DIARIO DEL GOBIERNO

DE CATALUÑA Y BARCELONA,

DEL JUEVES 15 DE ABRIL DE 1813.

Santa Basilia Martire.

## EMPIRE FRANÇAIS.

Mortuix 20 fevrier.

On a reçu dans cette ville une lettre dans laquelle un officier français, prisonnier en Angleterre, fait à un de ses amis l'affreuse peinture des tourments qu'il éprouve journalement, aussi bien que ses autres compagnons d'infortune. Nous craindrions de navrer trop profondément l'ame de nos lecteurs, en mettant sous leurs yeux tous les affligeans détails qu'elle renferme ; nous en extrairons seulement quelques passages pour que l'on puisse juger, par ce que nous dirons, de ce que nous passons sous silence.

« Ici, dit l'officier français, tout est prohibition. Le prisonnier qui a de l'argent ne peut pas se procurer ce qui lui est nécessaire, à moins de se soumettre aux caprices et au monopole des commissaires et de leurs agents. Les remises que nos familles nous font (quelques unes en imposant les plus grandes privations) restent en dépôt dans les mains du commissaire, qui en tire un grand parti pour son compte, et qui, s'appuyant toujours sur ses prétextes réglementaires, n'accorde à chaque individu que 8 pounds par mois. L'emplacement qui nous est assigné est fixé à 14 pouces de large sur 6 pieds de long par homme. »

« Après avoir ensuite crayonné, & entr'autres tableaux déchirans, celui d'une scène de carnage qui a eu lieu le 31 mai 1811, à bord du ponton le Sampson, où douze français furent massacrés, sans autre motif que quelques dégâts faits au bâtiment, et où l'infotuné de Beaussit, capitaine au 5.e régiment d'infanterie légère, fut ajouté au nombre de victimes, et tomba percé de balles pour avoir offert de payer le prix des dégâts. objet de la contestation, le prisonnier s'écrie :

» Deviers, mon cher ami, le défenseur officieux de tes compatriotes; fais insérer dans le journal de l'Empire, celui de nos papiers publics le plus répandu, quelques détails sur le sort affreux des prisonniers; et peut-être qu'alors

## IMPERIO FRANCES.

Morlès 20 de febrero.

Se ha recibido en ésta ciudad una carta, en la que un oficial francés prisionero en Inglaterra, hace á uno de sus amigos la horrible pintura de los tormentos que diariamente padece, como igualmente sus compañeros de infarto. Temeríamos penetrar demasiado profundamente el alma de nuestros lectores, poniendo á la vista los tristes pormenores que contiene. Extractaremos solo algunos pasajes á fin de que se puede juzgar lo que decimos en silencio por lo que decimos.

« Aquí, dice el oficial francés, todo es prohibición; el prisionero que tiene dinero no se puede procurar lo que le es necesario, a menos que se someta á los caprichos, ó al monopolio de los comisarios, y de sus agentes. Lastimosas que nuestras familias nos hacen (importando algunos las mayores privaciones) que dan depositadas en manos del comisario, el qual saca de ellos un gran partido por su cuenta, y apoyándose siempre en sus supuestos reglamentos, no concede á cada individuo mas que 8 pounds mensuales. Los aposentos que nos están señalados son de 14 pulgadas de ancho, sobre 6 pies de largo por persona.

« Despues de haber en seguida rayado entre otras pinturas horribles, la de una escena de carnicería, que pasó el 31 de mayo de 1811 á bordo del pontón el Sampson, donde fueron asesinados 12 franceses, sin mas motivo que el de haber causado algunos daños en la embarcación, y donde el desgraciado Beaussit, capitán del 5.<sup>o</sup> regimiento de infantería ligera se añadió al numero de las victimas, y murió á balazos, por haberse ofrecido á pagar el precio de los daños, objeto de la contestación, el prisionero exclama.

« Sed querido amigo, el generoso defensor de tus compatriotas, ha insertar en el diario del Imperio, uno de nuestros papeles públicos el mas extendido, algunos detalles sobre la triste suerte de nuestros prisioneros, y puede ser que

quelques membres du parlement pourront regarder comme glorieux d'élever la voix en notre faveur, et de provoquer des mesures moins cruelles envers nous. »

Puis, il prend soin de nommer et de démasquer lui-même quelques uns des monstres qui, sous le prétexte d'un amour prétendu de la patrie, ne mettent aucunes bornes à leurs fureurs. Au commencement de cette hideuse galerie figure d'abord sir *Rapert-George*, président du transport office, homme haineux, cruel, endurci par vingt années de tyrannie, et d'autant plus redoutable, qu'il est parvenu, par sa profonde hypocrisie, à acquérir une bonne réputation et à endormir les yeux de la censure et de la surveillance. Immédiatement après se présente un *Alex. Maclay*, secrétaire-général, dans les mains duquel repose particulièrement le sort des prisonniers. Il est peint comme une mannequin bel-esprit, qui se laisse mener par un *traslateur* nommé *Sugden*, le plus profond de tous les scélérats. C'est par les mains de cet agent subalterne que passe la correspondance des prisonniers; et lorsqu'en le menace d'écrire contre lui et de dévoiler sa conduite infâme, il répond :

» Les commissaires de S. M. ne savent et ne voient que ce que je veux. » Vient ensuite *M. Croker*, secrétaire de l'amirauté, et un de ceux qui ont arrêté dans leur politique infernale que n'importe ce qui arrive, n'importe le nombré des prisonniers des deux nations, il ne doit pas y avoir d'échange, puisque la mort des marins français est depuis longtemps regardée comme le seul moyen de retarder la chute de l'Angleterre. Enfin, celui qui ferme la dégoutante collection de ces portraits révoltans est le capitaine *Ulchison*, agent des prisons de Chatham, le plus hypocrite et le plus profondément méchant de tous. Plein de ruse et d'astuce, il fait exécuter ses ordres par de misérables subalternes, qu'il sacrifice lorsqu'il l'occasion le requiert; car son moyen favori est le secret. Aussi, rien ne transpire des portions de cette rade. Tout passe par ses mains, et il a grand soin d'écailler ce qui pourrait éter quelque jour sur ses mincevres criminelles. Dans la société, c'est un belâtre, fat de 40 ans, jouant l'homme bien élevé et à bonnes fortunes. Trop détesté pour supporter l'odeur fétide qui sort des portoix, il n'y vient que rarement, et jamais dans les batteries qu'occupent les prisonniers. Depuis 9 ans, il n'a répondu à aucune lettre ni à aucune réclamation de qui que ce soit.

Nous nous empressons de publier, dans les circonstances actuelles, les détails avérés que renferme cette lettre, espérant qu'il se rencontrera parmi les membres du parlement quelqu'homme

entonces algunos miembros del parlamento podrán mirar como glorioso el alzar la voz en favor nuestro, y provocar para con nosotros medidas menos crueles. »

Luego toma el cuidado de nombrar, y quitar la mascara por si mismo á algunos de los monstruos, que bajo el pretexto de un supuesto amor de la patria, no ponen limite alguno á sus furores. Al principio de esta odiosa galeria hace inmediatamente su papel sir *Rapert-George*, presidente del transporte oficio, hombre odioso, cruel, endurecido con 20 años de tiranía, y tanto mas temible quanto ha llegado con su profunda hipocresia á adquirir una buena reputacion, y endormir los ojos de la censura y de la vigilancia, inmediatamente se presenta un *Alex. Maclay*, secretario general, en cuyas manos descansa particularmente la suerte de los prisioneros. Está pintado como un Maniquí de bello espíritu, que se deja llevar por un *traslador* llamado *Sugden*, el más profundo de todos los malvados. Por manos de este agente subalterno pasa la correspondencia de los prisioneros, y cuando se le amenaza de escribir contra él y de revelar su depravada conducta responde:

« Los comisarios de S. M. no saben ni ven más de lo que yo quiero. » Viene inmediatamente *Mr. Croker*, secretario del Almirantazgo, uno de aque los que han decretado en su política infernal, que no importa qualquiera cosa que acierte, no importa que sea grande el numero de prisioneros, pues no se acabe hacer cargo alguno » porque la muerte de los marineros franceses se mira como el único medio de retardar la caida de la Inglaterra. Finalmente el que cierra la triste colección de esos quadros es el capitán *Ulchison*, Agente de las cárceles de Chatham, el mas hipócrita y mas profundo de todos los malvados.

Lleno de astucia y ardil, hace executar sus órdenes por miserables subalternos, que sacrificia quando la ocasión lo requiere, pues su medio favorito es el secreto de ese modo no se trate cosa alguna de los portones en estrada. Todo pasa por sus manos, y tiene gran cuidado de alejar quanto pudiera dar á sus maniobras criminales. En la so jedad es un fatuo de 40 años, que repenta el pelo de hombre de azul a luz bien encendido y de gran fortuna. Demasiado delicado, para soportar el mas ojor que sale de los portones, va allí muy escasamente, y nunca á las baterías que ocupan los prisioneros; hace 9 años que no ha respondido á carta alguna sea del asunto que fuere.

Nos apresuramos á publicar en las circunstancias actuales los detalles ciertos que contiene esta carta, esperando que se encontrará entre los miembros del parlamento, algun hombre bas-

assez généreux pour se déclarer en faveur des droits les plus sacrés de la justice et de l'humanité.  
*[Journal de l'Empire.]*

también generoso para declararse a favor de los derechos más sagrados de la justicia y de la humanidad.

*[Diario del Imperio.]*

## NOTICIAS PARTICULARES DE BARCELONA.

### PROGRAMME

*Le la cérémonie religieuse dite des Mysteres de la Passion, qui aura lieu le vendredi 16 avril 1813.*

D'après l'arrêté de Mr. le général baron Nicolas, Commandant de la légion d'honneur, Gouverneur de la ville et forts de Barcelone, en date du 4 avril 1813 :

Nous Louis Hubert de Beaumont Brivazac, capitaine de la Lourverie impériale ; commissaire général de police de la Basse-Catalogne ; et Nous B. Peugnet, baron de l'Empire, officier de la légion d'honneur, colonel, commandant d'armes de la place de Barcelone ; nommés par M. le général gouverneur, pour prendre les dispositions nécessaires au maintien du bon ordre, pendant cette cérémonie,

*Avons arrêté et ordonné ce qui suit :*

### ARTICLE PREMIER.

A quatre heures après-midi, un détachement composé de 15 gendarmes à pied, commandé par un brigadier et un maréchal des logis, cinquante carabiniers, deux caporaux, un sergent du 18 régiment d'infanterie légère, commandés par un officier chargé de l'escorte des Saints mystères ; se rendront à l'église de Notre-Dame du Py, en grande tenue ; un adjudant-major de la place sera chargé de leur direction.

Art. 2. La Procession religieuse représentant les mystères de la Passion, sortira de l'église de Notre Dame du Py à six heures et demie du soir, et parcourra les rues et places, Riera du Py, rue de la Bouquerie, rue Avigno, place de la Véronique, petite porte du Palau, rue des Escudellers, la Rambla, Dornitorio St-François, rue Aample, du Change, place Sainte-Marie du Mer, de l'Argenterie, place de l'Ange, Tapinerie, place Neuve, rue des Boers, et rentrera dans l'église par la rue du Py.

Art. 3. A compter de quatre heures de l'après midi, les rues et places ci-dessus désignées, seront déblayées, arrosées et balayées, et le passage des voitures y sera interdit.

Dans la maison des Bains neufs rue d'en Guardia, n° 2, on trouve de l'eau de vie du Languedoc, vieille et de première qualité, ainsi que du vin rouge de Bordeaux, du vin rouge

Art. 4. Pendant la marche de la Procession, les sous-officiers, gendarmes, carabiniers chargés de l'escorte, porteront l'arme sous le bras gauche.

Art. 5. Un piquet du 29.me régiment de chasseurs à cheval, composé de 25 chasseurs, d'un brigadier, d'un maréchal-des logis, commandés par un officier et précédés d'un trompette, un adjudant-major de la place désigné par M. le colonel commandant d'armes, un commissaire de police et deux apprêteurs, désignés par M. le commissaire général de police, ouvriront la marche.

Art. 6. Elle sera fermée par un piquet de 15 chasseurs à cheval, commandés par un officier, qui marcheront immédiatement après les Saints Mystères.

Art. 7. Aucuns des individus qui assisteront à la cérémonie, autres que les militaires et agents de police, ne pourront porter ni armes ni bâtons. Tout contrevenant sera arrêté et conduit à la police générale.

Art. 8. Voulant que les habitans et leurs propriétés soient respectés, M. le commissaire général prenne les mesures qui le concerne, et M. le colonel commandant d'armes fera faire des patrouilles dans les différents quartiers de la ville. Ces patrouilles seront chargées d'arrêter tout individu qui troublerait le bon ordre. Tout attropelement qui au premier ordre du chef de patrouille ne se dissiperaît pas, sera arrêté et conduit à l'hôtel du commissariat général de police.

Art. 9. Afin que les habitans et les étrangers ne puissent prétendre cause d'ignorance des dispositions ci-dessus, la présente ordonnance sera imprimée, affichée et insérée dans le diario du gouvernement de Catalogne.

Fait à Barcelone le 14 avril 1813.

*Signés Hubert de BEAUMONT BRIVAZAC ;*

*PEUGNET.*

*Approuvé.*

*Le Gouverneur de Barcelone,*

*Signé le Baron NICOLAS.*

En la casa de los baños nuevos, calle den Guardia, n.º 2, hay de venta aguardiente del Languedoque, vieja y de primera calidad, como tambien vino de Burdeos, de St. George, vino

de St. George, du vin blanc de Madère sec, de Frontignan, de Calabre et de Malaga: on le vend en baril ou en bouteille.

#### CONSULAT DE FRANCE.

##### Vente de prise anglaise à Barcelone.

Le 21 avril courant à dix heures du matin et autres jours suivants, il sera par Mr. le vice-consul de France à Barcelone, à la poursuite et diligence de Mr. Jean Baptiste Bergeire, procureur fondé de Mr. Jean Baptiste Leclerc armateur, et de Mr. Pollan, cosignataire, procédé à la vente et adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des marchandises ci après provenant du chargement de la prise anglaise *la Vicissitude* faite par le corsaire français l'*Intrepide*, capitaine François Gallega, adjugée aux capteurs par jugement rendu au consulat de Barcelone, le 12 avril 1813.

##### Savoir.

337 barriques et demi de café de la Martinique, pesant chaque huit quintaux et demi, poids catalan brut;

91 barriques même qualité de deux quintaux chaque même poids;

162 sacs café même qualité, de 125 livres chaque même poids;

31 barriques sucre en pain de 11 quintaux chaque même poids;

27 barriques et demi, sucre terré blanc, d'environ 14 quintaux chaque susdit poids;

90 caisses sucre terré de 4 quintaux chaque même poids;

483 sacs Poivre Jamaique d'un quintal chaque susdit poids;

15 boucands tabac feuille de Virginie de 13 à 14 quintaux même poids;

1038 paquets cercles de fer pour barriques;

1511 buches bois campêche;

800 quintaux charbon de terre.

Elle se fera sur échantillon desdites marchandises déposées dans les magasins à Tarragone où elles seront livrables et où les droits de douane seront acquittés.

Les échantillons pour la vente ainsi que le cahier des conditions auxquelles elle se fera, se trouveront en chancellerie du consulat, où on pourra en prendre connaissance aux heures ordinaires du bureau, depuis le 13 avril, et pendant tout le temps de la vente.

On commencera la vente par le sucre en pain, la bois de campêche, et les cercles de fer.

blanco de Madera, de Frontignan, de Calabria y de Málaga. Se vende en botella ó en barril.

#### CONSULADO DE FRANCIA.

##### Venta de presa inglesa en Barcelona.

El dia 21 del corriente mes de abril, à las 10 de la mañana y días siguientes, procederá el Vize-consul de Francia en Barcelona, à diligencia del Sr. Juan Bautista Bergeire, apoderado del Sr. Juan Bautista Leclerc armador, y del Señor Pollan consignatario, à la venta y remate, al mayor postor, de las mercaderías siguientes, las que proceden del cargamento de la presa inglesa la *Vicissitude*, hecha por el corsario francés el *Intrepido*, capitán francés Gallega, acordada à los que han hecho la presa, por sentencia del consulado de Barcelona del 12 de abril de 1813.

##### A Saber.

337 barriles y media de café de la Martinica, de peso cada una de 8 quintales y medio, peso catalan;

91 barriles de igual calidad, de 2 quintales cada uno, y del mismo peso;

162 sacos de café de la misma calidad, de 125 libras cada uno de igual peso;

31 barriles azúcar en pan de 11 quintales cada una, idem peso;

27 barriles y medio azúcar blanco terrado, de acerca 14 quintales cada uno, mismo peso;

90 cajas de azúcar ordinario de 4 quintales cada una, peso idem.

488 sacos de pimienta de la Jamayca de un quintal cada uno, peso idem.

15 toneles de tabaco de hoja de Virginia de 13 à 14 quintales, peso idem.

1038 paquetes de circulos de hierro para barriles.

1511 palos campeche;

800 quintales de carbon de piedra;

La venta se hará sobre muestra de dichas mercaderías, depositadas en los almacenes de Tarragona, donde serán libradas, y donde deberán pagarse los derechos de aduanas.

Las muestras para la venta, como también el quaderno de las tabas con que se hará, se hallarán en la chancillería del consulado, donde se podrá tomar conocimiento à las horas ordinarias del despacho, desde el 13 de abril, y durante todo el tiempo de la venta.

La venta empezará por el azúcar en pan, el palo campeche y los circulos de hierro.